



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	56
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-213 - RESSOURCES - RESSOURCES- INFORMATIQUE - ADHESION ET
DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ANNONAY RHONE AGGLO AU
SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (ADN)**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Dans le cadre de sa compétence développement économique, et notamment d'aménagement numérique du territoire et de déploiement des réseaux de communications électroniques Annonay Rhône Agglo adhère au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) et doit donc désigner ses nouveaux représentants devant siéger au sein du Comité syndical de ce Syndicat.

Le Syndicat ADN a pour objet l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques sur le périmètre des départements de la Drôme et de l'Ardèche, dans les conditions prévues par la loi.

Le Syndicat ADN, en particulier, assure le déploiement de la fibre optique sur les territoires des communes de l'ex-Communauté de communes Vivarhône, d'Ardoix et de Quintenas. Pour mémoire, les communes d'ex-Annonay Agglo sont incluses dans le périmètre d'une zone de déploiement de la fibre optique d'initiative privée, portée par l'opérateur Orange.

Conformément aux statuts du Syndicat ADN, le Conseil communautaire doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Yves Rullière comme représentant titulaire
Richard Molina comme représentant suppléant

VU les statuts du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique ci-annexés,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

CONSIDERANT que les statuts du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique prévoient que :

- chaque établissement public de coopération intercommunale membre adhèrent du Syndicat désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant,
- il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

Après avoir précédé aux formalités électives,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du comité syndical du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique, les conseillers suivants :

Yves Rullière comme représentant titulaire
Richard Molina comme représentant suppléant

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
Affiché le : 30/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président



Simon PLENET

